

Caractéristiques essentielles à connaître concernant ces outils

PLAN DE TRANSITION (PT)

PLAN D'INTERVENTION (PI)

PLAN DE SERVICES INDIVIDUALISÉ INTERSECTORIEL (PSI-PSII)

PLAN DE CHEMINEMENT VERS L'AUTONOMIE (PCA)

Le plan de transition (PT) sert à planifier un ensemble d'activités axées sur l'accompagnement concerté de l'élève dans l'élaboration et la réalisation de son projet de vie, notamment, en regard de trois axes de transition dans son **passage à la vie adulte** :

Axe socio-professionnel

La poursuite de ses activités éducatives ou son intégration socio-professionnelle.

Axe socio-résidentiel

Le développement de son autonomie résidentielle ou son intégration dans un centre d'hébergement.

Axe relationnel

Son intégration sociale, ses activités, ses loisirs et sa participation à la communauté.

Plan d'intervention (PI)

Le PI est une démarche concertée entre les intervenants de l'école, les parents et l'élève. Cette démarche vise d'abord à identifier et clarifier les besoins de l'élève, puis à favoriser le développement de ses compétences menant à sa réussite dans les domaines de **l'apprentissage, de la socialisation et de la qualification**.

Dans le contexte où l'école détermine la nécessité de mettre en œuvre un plan de transition **(PT)**, **ce dernier remplacera le (PI), trois ans avant la fin de la scolarisation du jeune.**

Plan de services individualisé intersectoriel (PSII)

Est une démarche conjointe de planification et de coordination des services et des ressources **impliquant le réseau de l'éducation et le réseau de la santé et des services sociaux.**

Lorsque la transition vers la vie active représente un défi particulier, le PSII sera proposé et/ou pris en compte dans l'élaboration d'un plan de transition (PT), pour

le jeune et sa famille (situation complexe, besoin de services particuliers, mobilisation d'un grand nombre d'intervenants, etc.).

Note : La région de Laval a décidé d'utiliser le même formulaire pour faire le PSI et le PSII.

Plan de services individualisé (PSI)

Le PSI est un outil spécifique aux établissements du réseau de la santé et des services sociaux lorsque l'utilisateur reçoit les services de plusieurs établissements.

Plan de cheminement vers l'autonomie (PCA)

Le Plan de cheminement vers l'autonomie (PCA) facilite le soutien et l'appropriation, par tous les intervenants de tous les secteurs d'intervention concernés, d'un processus et d'un outil communs d'évaluation de l'état de préparation à l'autonomie des jeunes à l'aube de leur 16 ans. Le portrait généré des besoins globaux du jeune peut permettre d'alimenter l'élaboration d'un plan d'intervention (PI) ou d'un plan de transition (PT) à partir des motivations du jeune et de ses projets. Également, le portrait généré pourrait alimenter un plan d'action. Le PCA orienterait le jeune sur ce qu'il a à mettre en place dans sa vie et donnerait aussi une prise à son intervenant pour l'aider.